



Voile Canada
Survie individuelle hauturière
Normes relatives à la classe, aux installations et au matériel

Classe :

- Taille de la classe et exigences générales en matière de personnel :
 - De 1 à 12 participants : un instructeur accrédité
 - De 13 à 18 participants : un instructeur principal accrédité
 - De 13 à 24 participants : deux instructeurs accrédités, présents en tout temps
 - Au moins un instructeur doit détenir un certificat de secourisme général et un certificat RCP

- Exigences particulières en matière de personnel pour les séances pratiques dans l'eau :
 - De 1 à 12 participants : un instructeur accrédité, un adjoint désigné et un maître nageur
 - De 13 à 18 participants : un instructeur principal accrédité, un adjoint désigné et un maître nageur
 - De 13 à 24 participants : deux instructeurs accrédités, un adjoint désigné et un maître nageur
 - Les maîtres nageurs peuvent surveiller d'autres utilisateurs des installations à condition qu'ils soient constamment en vue et à portée de voix.
 - Au moins deux des instructeurs et des adjoints doivent détenir un certificat de secourisme général et un certificat RCP et avoir la capacité physique d'apporter une aide immédiate dans l'eau.

- Éléments particuliers demandant une planification à long terme :
 - Évaluation des risques et plans d'atténuation (de 3 à 6 mois à l'avance)
 - Réservation des installations et recrutement d'instructeurs accrédités auprès de Voile Canada (de 3 à 6 mois à l'avance)
 - Avis à Voile Canada et à l'association provinciale de voile (de 3 à 6 mois à l'avance)
 - Annonce du cours, commande des feux à main blancs (de 2 à 3 mois à l'avance)
 - Commande (de 4 à 6 semaines à l'avance) et distribution (de 2 à 3 semaines à l'avance) des documents à tous les participants (*Guide to Offshore Personal Safety* de l'ISAF, *Sea Survival Handbook* de la RYA ou l'équivalent)
 - Commande (2 semaines à l'avance) et préparation (1 semaine à l'avance) des documents à distribuer aux participants et des documents de gestion de classe



Lignes directrices concernant les installations – séances théoriques

- Espace aménagé en salle de classe avec un nombre suffisant de places assises et de tables ou de bureaux pour le nombre de participants ainsi que 2 ou 3 instructeurs/observateurs
- Capacité audiovisuelle, dont un projecteur numérique, un écran ou des moniteurs de projection et du matériel audio pour diffuser du contenu multimédia (enregistrements audio, vidéos)
- Tableau blanc, tableau noir ou tableaux à feuilles mobiles
- Tables pour les démonstrations d'équipement
- Toilettes
- Services de rafraîchissements et de repas sur place ou à proximité
- Espace d'entreposage temporaire sécurisé (souhaitable)

Lignes directrices concernant les installations – séances pratiques

- Scénarios d'urgence : une tranche horaire de 45 minutes chaque jour; de 2 à 4 groupes de discussion composés de 5 à 6 personnes chacun – un groupe dans la salle de classe principale et les autres dans des salles voisines (de préférence à l'intérieur).
- Fusées éclairantes et feux à main : 60 minutes plus le temps de montage/démontage; espace extérieur d'une superficie d'environ 100 mètres carrés, sans toit ou obstacles aériens; zones adjacentes permettant la dispersion de la fumée; absence de matériaux inflammables ou de risques d'incendie à proximité, surface du sol en matériau incombustible. Nettoyage/rangement.
- Limitation des dégâts : 60 minutes plus le temps de montage/démontage; espace intérieur d'une superficie d'environ 50 mètres carrés; surface de niveau qui ne sera pas endommagée par des outils et des objets métalliques acérés; peut être un espace couvert d'une hauteur libre minimale de 2,5 mètres. Nettoyage/rangement.
- Eau : 2,5 heures en piscine plus 30 minutes avant et 30 minutes après sur les abords de la piscine pour le montage et le démontage; piscine chauffée, zone à utilisation exclusive, superficie minimale de 100 mètres carrés pour les groupes comptant jusqu'à 12 participants, superficie minimale de 150 mètres carrés pour les groupes de plus de 12 participants, profondeur minimale de 2 mètres; espaces aux abords de la piscine pour les séances de compte rendu et l'équipement d'estrade; vestiaires/douches/toilettes; maître(s) nageur(s) sur place; matériel de sécurité des piscines sur place.



Lignes directrices concernant le matériel et les fournitures :

- Les gilets de sauvetage et les vêtements de protection contre l'humidité, dont les chaussures, sont fournis par les participants; ils doivent avoir été lavés soigneusement avant l'arrivée à la piscine pour satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité.
- Radeaux de sauvetage d'une capacité recommandée de 6 à 8 personnes; un radeau pour les groupes comptant jusqu'à 12 participants, deux radeaux pour les groupes de plus de 12 participants. Les radeaux doivent être des « radeaux d'entraînement » avec des trousseaux d'équipements modifiées – celles-ci doivent comprendre une ancre flottante, des pagaies, une écope et un coit (pas de fusées éclairantes chargées).
- Combinaisons d'immersion (survie) – facultatif : de 4 à 6 combinaisons dans diverses tailles pour adultes.
- Équipement et trousseaux :
 - **Trousse de gestion de classe** : Liste de contrôle des présences avec les noms des personnes à contacter en cas d'urgence, renoncations et consentements, documents à distribuer aux participants, formulaire d'évaluation des connaissances, formulaires de rétroaction sur le cours, certificats, copies des confirmations de réservation des installations, protocole en cas d'urgence durant le cours, ...
 - **Fournitures et matériel de classe** : Crayons et stylos, calepins, ordinateur portable, projecteur numérique, câbles d'interface, cordons d'alimentation, batteries, copies de sécurité, ruban masque, tableaux de papier, stylos-feutres, insignes porte-nom, cartes pliées, trousse de secours, affiches à apposer dans la classe, ...
 - **Trousse de démonstration de VFI** – VFI assortis et accessoires personnels, sifflets, lampes, couteaux, sangles de jambe/d'entrejambe, câbles d'attache, trousseaux de rechargement, ...
 - **Trousse de démonstration de matériel de sauvetage de personne à la mer** : matériel déployable, dispositifs de récupération dont une Lifesling, ...
 - **Trousse de démonstration de matériel de communications et de signaux d'urgence** : RLS, PLB, balises AIS, SART et radios HH VHF désactivés; lampes, sifflets, miroirs, fusées éclairantes de simulation, fusées éclairantes électroniques, ...
 - **Trousse de démonstration de matériel de limitation des dégâts** : matériel en cas d'inondation - bondes, gouverne d'urgence – ancre flottante – et de feu – extincteurs, couverture anti-feu, ...
 - **Trousse de démonstration de l'équipement d'un radeau de sauvetage** : ensemble complet de matériel de sauvetage hauturier, dont des rations d'eau et d'aliments (pas de fusées éclairantes chargées), ...
 - **Trousse pratique de fusées éclairantes** : fusées éclairantes, seaux, extincteurs, couverture anti-feu, équipement de protection individuelle, téléphone cellulaire de l'instructeur et radio HH VHF pour communiquer avec les autorités; copie des bulletins de préavis, plans de leçon contrecollés, ...



- **Limitation des dégâts – trousse pratique de coupe de cordage** : éventail d'outils, lames de rechange, batteries, câbles et tiges de gréement de différents diamètres, éléments de gréement comme des tendeurs avec axe à épaulement, anneaux brisés et goupilles fendues; équipement de protection individuelle, plans de leçon contrecollés, trousse de secours, extincteurs, ...
- **Trousse pour les séances pratiques dans l'eau** : sangles d'entrejambe/câbles de remplacement, outils de dégonflage de radeaux de sauvetage, éponges, sifflets d'urgence de l'instructeur, plans de leçon contrecollés, ...